

**Inspection de l'éducation nationale
Doyen des IEN
Coordonnateur de la cellule académique de continuité
pédagogique**
Affaire suivie par :
Jean-Luc PERNETTE
Tél : 03 80 44 87 14
Mél : continuite.pedagogique@ac-dijon.fr

2 G rue Général Delaborde
BP 81 921
21019 Dijon cedex

Dijon, le 30 août 2021

La rectrice

à

mesdames et messieurs les chefs d'établissement
des collèges, lycées et lycées professionnels
publics et privés sous contrat

madame la directrice et
messieurs les directeurs d'EREA

mesdames les directrices et
messieurs les directeurs d'écoles
publiques et privées sous contrat

s/c de mesdames les inspectrices d'académie,
directrices académiques des services
de l'Éducation nationale
et de messieurs les inspecteurs d'académie,
directeurs académiques des services
de l'Éducation nationale

Objet : courrier de rentrée - Continuité pédagogique

Pour l'année scolaire 2021-2022, l'objectif visé est l'enseignement en présence de tous les élèves, tout en limitant la circulation du virus au sein des écoles et des établissements.

Afin de prévenir une éventuelle dégradation de la situation sanitaire, exigeant des adaptations locales, toute école et établissement doit, en amont de la rentrée des élèves, préparer un plan de continuité pédagogique. Les réunions de prérentrée et les premières journées de rentrée sont des moments privilégiés pour concevoir le plan de continuité pédagogique et éprouver sa mise en œuvre.

1/ Anticiper la mise en œuvre de la continuité pédagogique

L'anticipation de cette mise en œuvre nécessite de finaliser ou d'actualiser votre plan de continuité pédagogique, en prenant en compte notamment le [protocole sanitaire](#) activé à la rentrée (niveau jaune).

Cela implique aussi d'agir de façon pragmatique pour être prêt à faire face à une éventuelle dégradation de la situation sanitaire.

Je vous engage donc dès la prérentrée à dresser un état des lieux des équipements numériques de l'établissement et de leur bon fonctionnement. Cet état des lieux doit également permettre d'identifier les besoins des familles et des enseignants en situation de rupture ou de précarité numérique (absence d'équipement informatique ou de connexion), et les ressources mobilisables pour répondre à ce besoin (prêt de matériel, accueil en établissement ou en école...).

2/ Tester grandeur nature les différents piliers de la continuité pédagogique

Nous avons tous pu constater lors des derniers confinements l'importance des dispositifs permettant de maintenir le contact avec les élèves et les familles et le rôle des outils d'hybridation des enseignements. Aussi il est important de s'assurer notamment de la bonne diffusion des moyens de connexions aux outils de classes virtuelles et à l'ENT.

Les identifiants et les modalités de connexion à l'ENT doivent être communiqués dès la rentrée scolaire aux familles. Les usages de l'ENT doivent également être présentés aux professeurs et aux familles, en précisant explicitement les modalités de communication entre les familles et l'établissement.

Lors des réunions de prérentrée, le directeur d'école ou le chef d'établissement s'assure que tous les professeurs ont bien reçu leurs URLs d'accès à la classe virtuelle du CNED « Ma classe à la maison ». L'envoi s'est effectué via les adresses électroniques professionnelles (ac-dijon.fr) à partir de vendredi 27 août et ont pu se poursuivre les jours suivants.

Enfin, je vous encourage fortement à tester le bon fonctionnement des classes virtuelles lors de mises en situation réelles avec les élèves lors des premières semaines de l'année scolaire, et d'en informer les familles.

Pour l'élaboration et l'organisation de ces séquences pédagogiques, les équipes pédagogiques pourront prendre appui sur les corps d'inspection, la DRNE et la cellule académique de continuité pédagogique.

3/ Informer les familles des modalités et organisation retenues

Pour garantir la bonne communication avec les familles, lors des premiers jours de l'année scolaire, il convient de s'assurer que le registre des coordonnées des familles (courriel et/ou téléphone) est à jour. Les familles doivent être informées explicitement des modalités de continuité pédagogique mises en place en cas d'absence de leur enfant pour des raisons liées à la crise sanitaire, et/ou en cas de fermeture de la classe.

La cellule académique de suivi de la continuité pédagogique est à votre écoute pour vous accompagner tout au long de l'année. cette fin l'adresse électronique continuite.pedagogique@ac-dijon.fr reste activée.

Les besoins et difficultés rencontrés lors des phases de test des protocoles de continuité pédagogique sont à faire remonter à la cellule académique de continuité pédagogique, en complétant le document en ligne ([cliquer ici](#)). Les collectivités territoriales sont également à associer à l'ensemble de vos démarches.

La rectrice

Nathalie ALBERT-MORETTI

